

Académie :	Session :
Examen :	Série :
Spécialité/option :	Repère de l'épreuve :
Epreuve/sous épreuve :	
NOM :	
<small>(en majuscules, suivi s'il y a lieu, du nom d'épouse)</small>	
Prénoms :	n° du candidat
Né(e) le :	
<small>(le numéro est celui qui figure sur la convocation ou la liste d'appel)</small>	

DANS CE CADRE

NE RIEN ECRIRE

EP 2

Gestion et contrôle

Ce sujet comporte 2 études indépendantes.

Compétences évaluées :

- C 11 organiser le déplacement**
- C 12 identifier le véhicule**
- C 13 prendre en compte les aspects financiers**
- C 14 organiser la messagerie**
- C 26 assurer le service de messagerie**
- C 27 participer à l'administration du service**
- C 29 assurer la gestion financière**
- C 35 gérer les situations de conflit et imprévues**

C.A.P Agent d'accueil et de conduite routière – Transport de voyageurs		Code : 50 31111
Session juin 2005	Sujet : EP 2 – Gestion et contrôle	
Durée : 2 h 00	Coeff : 3	Page : 1 / 16

NE RIEN ECRIRE DANS CETTE PARTIE

1^{er} TRAVAIL : ÉTUDE DE CAS

Vous êtes employé comme conducteur dans l'entreprise de transport public de voyageurs :

" ROYAL BUS "

127, avenue Royale

78000 Versailles

Votre responsable de planning vous communique votre emploi du temps pour la semaine suivante, du lundi au samedi :

Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi : Service inter-urbain : n° 101M sur la ligne 1 ➤ Versailles – Rocquencourt – St Germain en Laye.

Vous disposez d'un bus de marque **Heuliez type GX 117**.

Vendredi : Repos

Samedi : Service occasionnel billet collectif n° 1237

Dimanche : Repos

Documents annexes :

- Feuille de service n° 101 M (annexe 1)
- Plan thermomètre (annexe 2)
- Billet collectif n° 1237 (annexe 3)
- Carte violette (annexe 4)
- Itinéraire (annexe 5)
- Carte violette (annexe 6)

C.A.P Agent d'accueil et de conduite routière	Session juin 2005
Sujet : EP 2 – Gestion et contrôle	Page : 2 / 16

NE RIEN ECRIRE DANS CETTE PARTIE

Question 1 :

En vous aidant de la feuille de service 101 M (annexe 1) et du plan thermomètre de la ligne (annexe 2), calculez la vitesse commerciale du voyage, avec un départ à 8 h 04 de Versailles.

Question 2 :

A l'aide de la carte violette (annexe 4), donnez la capacité de votre véhicule.

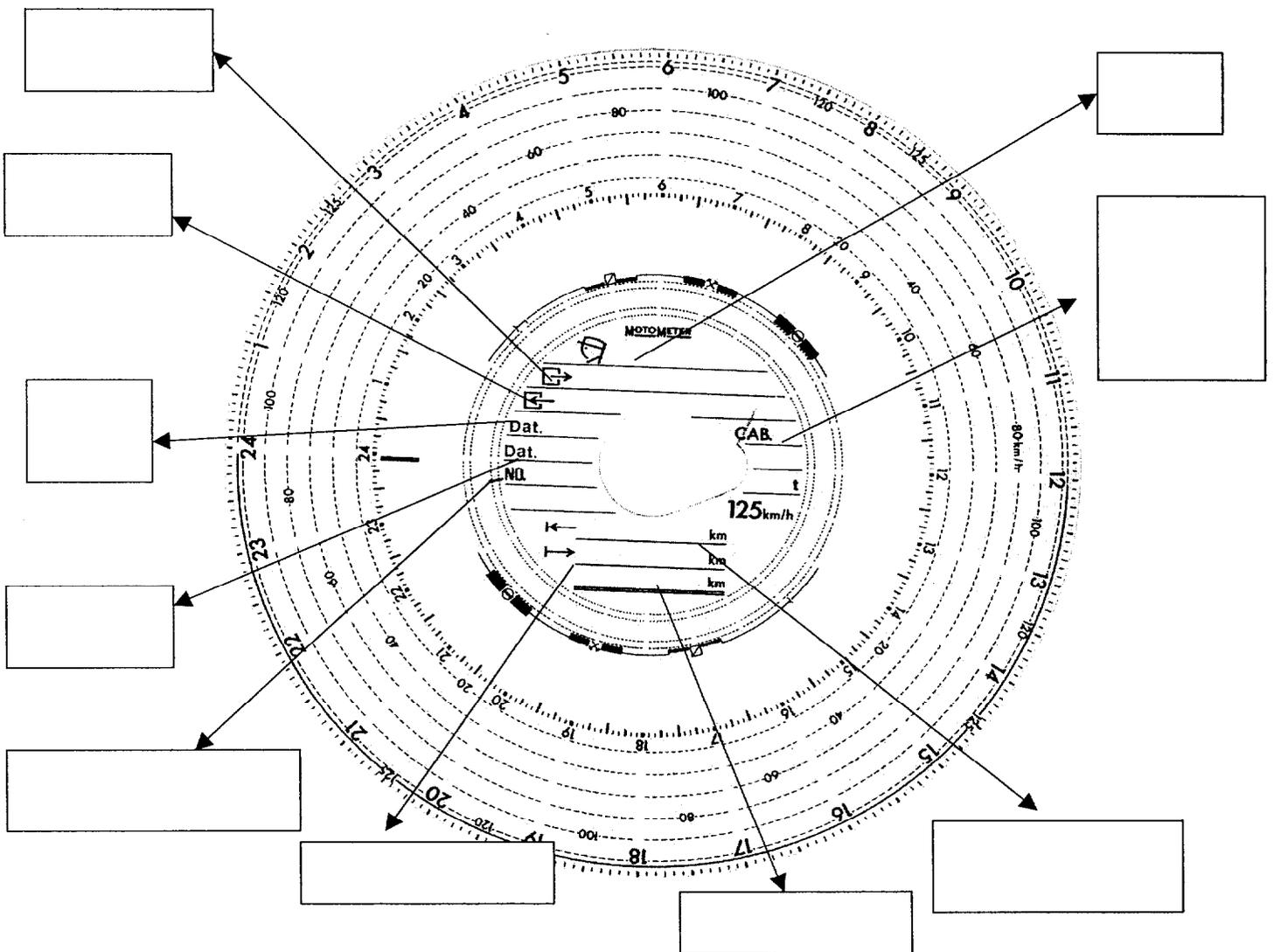
Question 3 :

Donnez le temps effectif du service 101 M en vous aidant du document (annexe 1).

NE RIEN ECRIRE DANS CETTE PARTIE

Question 4 :

Indiquez les mentions figurant sur le disque de chronotachygraphe :



NE RIEN ECRIRE DANS CETTE PARTIE

Question 5 :

Répondez aux questions suivantes en vous aidant des documents annexes 3 et 5

Sachant que le kilométrage retour est égal à celui de l'aller

a) Déterminer votre heure de départ du Bld du Roi à Versailles.

b) Déterminer l'heure de départ de Milly la Forêt pour le retour. Vous devez être impérativement à 18 h à Versailles.

Question 6 :

Vous avez à votre disposition deux véhicules pour ce service.

1) Tracer Renault capacité 55 places assises.

2) GX 317 Heuliez capacité 22 places assises 94 debout

Lequel choisissez-vous ? justifiez votre réponse en vous aidant des annexes 4 et 6.

C.A.P Agent d'accueil et de conduite routière	Session juin 2005
Sujet : EP 2 – Gestion et contrôle	Page : 5 / 16

NE RIEN ECRIRE DANS CETTE PARTIE

Question 7 :

Pour effectuer ce service occasionnel, quels documents devez-vous présenter obligatoirement à un contrôle routier ?

NE RIEN ECRIRE DANS CETTE PARTIE

2^{ème} TRAVAIL : ÉTUDE DU CADRE RÉGLEMENTAIRE DE LA
PROFESSION

Question 1 :

Quel est l'objectif de la réglementation européenne des transports ?

Qui est concerné par cette réglementation ?

Question 2 :

Donnez la signification du sigle : P.T.U

Donnez la signification du sigle : P.D.U

NE RIEN ECRIRE DANS CETTE PARTIE

Question 3 :

a) Donnez la définition de la loi **L.O.T.I.**

b) Donnez la date d'application de cette loi.

c) Renseignez et complétez le tableau ci-joint :

Autorité organisatrice	Type de ligne	Responsable politique	Types de représentant de l'Etat
Etat			
Région			
Département			
Commune ou regroupement de commune			

NE RIEN ECRIRE DANS CETTE PARTIE

Question 4 :

La **L.O.T.I.** ne s'applique pas en Ile de France. Quel est le régime particulier en vigueur dans cette région ?

Question 5 :

a) Quelle est la périodicité d'une visite technique pour un véhicule de transport en commun ?

b) Lors de cette visite l'inspecteur des mines inscrit une de ces lettres sur le procès-verbal de réception. Que signifie chacune de ces lettres ?

A : _____

S : _____

R : _____

NE RIEN ECRIRE DANS CETTE PARTIE

Question 6 :

Dans le contrat de transport de voyageurs,

a) citez quatre obligations du transporteur :

b) citez quatre obligations du voyageur :
